



SESSIONS INTER-ÉCOLES 2020

UNIR NOS COMPÉTENCES
POUR L'ACTION PUBLIQUE



LA CHARTE RESP

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

Le Réseau des Écoles de Service Public (RESP) a pour objectifs :

- › De répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation
- › De mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences
- › De décroïsonner la formation post-universitaire de service public
- › De mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l'amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉCOLES MEMBRES DU RESP ET LEURS FORMATIONS :

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET

WWW.RESP-FR.ORG



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Hakim HAMADI
ENPJJ

Ludovic PAILLE
Sandrine AVELINE
CREPS DE POITIERS

Christine DUQUENNE
Alfred LANGLET
ENSP

Emmanuelle DENIEUL
Christophe LE RAT
EHESP

Thierry BORGHESE
Gérard GUILLAUME
ENCCRF

Jesus-Javier MARTIN
Grégory LEGROS
END

Jean Pierre GALINDO
ENSOSP

Dorothee CLOITRE
Céline BELIN
EOGN

Annick MONTEIL
IH2EF

Dominique DELBARD
INSET DE
MONTPELLIER

Chrystelle ROSSINI
INTEFP



LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'École nationale de la santé publique à Rennes. En 2020, 38 écoles participent aux activités du RESP.

LISTE DES ÉCOLES



Centre national de la fonction publique territoriale
CNFPT PARIS

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitiers
CREPS YOUNEUIL SOUS BIARD

Direction de l'enseignement militaire supérieur
DEMS PARIS

École des commissaires des armées
ECA SALON DE PROVENCE

École des hautes études en santé publique
EHESP RENNES

École nationale d'administration
ENA STRASBOURG

École nationale d'administration pénitentiaire
ENAP AGEN

École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENCCRF MONTPELLIER

École nationale des douanes
END TOURCOING

École nationale des finances publiques
ENFIP NOISY LE GRAND

École nationale des greffes
ENG DIJON

École nationale de la magistrature
ENM BORDEAUX

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse
ENPJJ ROUBAIX

École nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers
ENSOSP AIX EN PROVENCE

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGEES STRASBOURG

École nationale supérieure de la police
ENSP SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

École nationale supérieures des sciences de l'information et des bibliothèques
ENSSIB VILLEURBANNE

École nationale supérieure de sécurité sociale
EN3S SAINT ETIENNE

École nationale des services vétérinaires
ENSV MARCY-L'ETOILE

École des officiers de gendarmerie nationale
EOGN MELUN

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer
ENSAM NANTES

Institut de la gestion publique et du développement économique
IGPDE VINCENNES

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation
IH2EF POITIERS

Institut national des études territoriales
INET STRASBOURG

Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture
INFOMA CORBAS

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
INHESJ PARIS

Institut national du patrimoine
INP PARIS

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers
INSET ANGERS

Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque
INSET DUNKERQUE

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier
INSET MONTPELLIER

Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy
INSET NANCY

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
INTEFP MARCY-L'ETOILE

Institut régional d'administration de Bastia
IRA BASTIA

Institut régional d'administration de Lille
IRA LILLE

Institut régional d'administration de Lyon
IRA LYON

Institut régional d'administration de Metz
IRA METZ

Institut régional d'administration de Nantes
IRA NANTES

Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur
IRA LOGNES

SOMMAIRE

SIE 2020

08

SESSION 1

LA PUISSANCE PUBLIQUE
FACE À L'ENGAGEMENT VIOLENT,
RADICAL OU EXTRÊME

09

SESSION 2

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE :
UNE ACTION PUBLIQUE
TERRITORIALE ET INTER-
PROFESSIONNELLE

10

SESSION 3

LES ENJEUX DE LA RÉGULATION
DES ÉCHANGES : LA PLURALITÉ
ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES
ACTEURS.

11

SESSION 4

LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE :
RÉALITÉS DES DÉRIVES ET
CONTOURS DE L'ACTION PUBLIQUE

12

SESSION 5

ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ
ET MOBILITÉS : LES CADRES
D'INTERVENTION COORDONNÉE
DES PROFESSIONNELS ET USAGERS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET
ESPACES PUBLICS

13

SESSION 6

PRÉVENTION DES CONSOMMATIONS
ABUSIVES D'ALCOOL ET DE
CANNABIS PAR LES JEUNES

14

SESSION 7

LES RÉSEAUX SOCIAUX : QUELS
BESOINS ET PRATIQUES POUR LES
ACTEURS DU SERVICE PUBLIC ?
QUELLES COOPÉRATIONS POSSIBLES ?

15

SESSION 8

MIGRATION ET SANTÉ

16

SESSION 9

MALTRAITANCE ET PERSONNES
ÂGÉES : ENJEUX ET PRÉVENTION
DES RISQUES

17

SESSION 10

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
POUR LA SANTÉ : UN ENJEU
TRANSVERSAL DE SANTÉ PUBLIQUE.

18

SESSION 11

TRAVAILLER EN PARTENARIAT
POUR GÉRER UNE CRISE SANITAIRE

19

SESSION 12

LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE
DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES
D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE
JUDICIAIRE

20

SESSION 13

PRÉVENTION DANS LES
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU
PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)

21

SESSION 14

MENACE NRBC :
LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

22

SESSION 15

ÉVITEMENT DE CRISE DANS LE
CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

23

SESSION 16

LAÏCITÉ ET LUTTE
CONTRE LES DISCRIMINATIONS

24

SESSION 17

LES VIOLENCES AU TRAVAIL :
LES REPÉRER POUR POUVOIR AGIR

25

SESSION 18

LES SERVICES PUBLICS FACE
AU DÉFI DES NOUVELLES MENACES

26

SESSION 19

LA RADICALISATION ISLAMISTE,
DE LA PRÉVENTION À LA PRISE
EN CHARGE

27

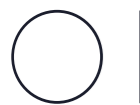
SESSION 20

VIOLENCE DES JEUNES
ET POLITIQUES ÉDUCATIVES
PARTAGÉES

28

SESSION 21

LA DIMENSION
INTERINSTITUTIONNELLE
DES CONTRÔLES, LES PROTOCOLES
DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE
DU PROTOCOLE VITI-VINICOLE



LA PUISSANCE PUBLIQUE FACE À L'ENGAGEMENT VIOLENT, RADICAL OU EXTRÊME

DATE

**30 MARS →
3 AVRIL 2020**

LIEU

ENPJJ

Site Central
16, rue du Curoir
59100 ROUBAIX
T. 03 59 03 14 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE NATIONALE
DE PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE (ENPJJ)**

CHEF DE PROJET

Hakim HAMADI
hakim.bellebna@justice.fr

Directeur des services/
Formateur au Pôle
Gouvernance

T. 03 59 03 13 93

CONTACT

ENPJJ
Secrétariat du Pôle
Gouvernance
Nouria BOUNEB
nouria.bouneb@justice.fr

PROBLÉMATIQUE

Un contexte sociétal de violences s'exprime et trouve ses justifications dans des considérations gnostiques, politiques ou animalistes...

Face à l'essor de l'Etat Islamique, des black blocks ou encore des éco guerriers, les pouvoirs publics se posent la question de la lutte, de la prévention et du désengagement face à ces phénomènes.

Ces différents types d'engagement violent présentent-ils des similitudes ? Dans quelles mesures est-il possible de « pré visionner » leur évolution ? Et quelles réponses interinstitutionnelles est-il possible de construire afin d'en limiter le haut risque et le haut coût ?

OBJECTIFS

- › Identifier et définir l'engagement violent
- › Appréhender l'ampleur du phénomène et son évolution potentielle
- › Mesurer l'impact du phénomène s'agissant de la justice des mineurs
- › Identifier les flux de financement
- › Identifier les acteurs, les moyens d'action, les coopérations en la matière
- › Mener une réflexion commune afin de faire émerger une approche interprofessionnelle et interinstitutionnelle partagée par les groupes de stagiaires.

CONTENU

- › Définition des concepts de radicalité, d'engagement violent et de terrorisme
- › Connaissance des radicalisations religieuses, anti-spécistes, éco terroristes ou politiques.
- › Connaissance des cadres législatifs et juridiques
- › Identification des acteurs, services publics et hors services publics des moyens
- › Partage d'expériences entre les stagiaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, cas pratiques



LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : UNE ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET INTER PROFESSIONNELLE

DATE

**30 MARS →
3 AVRIL 2020**

LIEU

**INSET DE
MONTPELLIER**

76, Place de la Révolution
Française 34965
MONTPELLIER
T. 04 67 99 76 76

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**INSTITUT NATIONAL
SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES
TERRITORIALES DE
MONTPELLIER**

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE DE SESSION

Dominique DELBARD
T. 04 67 99 76 05
dominique.delbard@cnfpt.fr

CONTACT

PONS Hélène
helene.pons@cnfpt.fr
T. 04 67 99 76 60

PROBLÉMATIQUE

La santé environnementale, notion récente apparue en 1989 lors de la conférence de l'OMS de Francfort, peut être définie comme « l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat et/ou exposition professionnelle) ou à la contamination des différents milieux (eau, air, sol) ».

Traduite dans la loi et la planification, l'action publique donne à voir la mobilisation des acteurs institutionnels. Dès la phase de la conception de la politique publique santé-environnement l'enjeu de la coopération institutionnelle est ainsi posé.

L'ancrage territorial de la politique publique santé-environnement se révèle dès lors un terrain exploratoire de l'inter professionnalité pour les cadres de la fonction publique.

OBJECTIFS

- › Identifier les enjeux de l'action publique territoriale santé-environnement ;
- › Identifier les logiques et les pratiques des différents acteurs ;
- › Traduire l'inter professionnalité dans une action publique territoriale.

CONTENU

- › Aspect réglementaire (la réglementation et son respect : rôle de l'OCLAESP) ;
- › Le diagnostic global ;
- › La planification (Evaluation d'impacts sur la Santé -EIS et partie environnement des CLS) ;
- › La mobilisation et la conduite de l'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Marches apprenantes (modalité pédagogique favorisant la sensibilisation à la santé environnementale). Exposés. Partage d'expériences.

LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES ÉCHANGES : LA PLURALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS.

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

END

11 av. Jean Millet
59203 TOURCOING CEDEX
T. 09 70 28 24 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DES DOUANES
TOURCOING

RESPONSABLES
DE LA SESSION

Jesús-Javier MARTIN
jesus-javier.martin@douane.
finances.gouv.fr

Grégory LEGROS
gregory.legros@douane.
finances.gouv.fr

T. 09 70 28 26 92
09 70 28 26 96

ENVOI
DES INSCRIPTIONS
gregory.legros@douane.
finances.gouv.fr

jesus-javier.martin@
douane.finances.gouv.fr

11 av. Jean Millet
59203 TOURCOING CEDEX
T. 09.70.28.24.00

PROBLÉMATIQUE

Le défi de la régulation des échanges internationaux de marchandises implique de concilier le double objectif de la facilitation et de la sécurisation.

Le volume des échanges internationaux a plus que doublé au cours des dix dernières années, et les attentes peuvent apparaître contradictoires de prime abord ::

- > les opérateurs économiques demandent une fluidité optimale des opérations de dédouanement (export-import).
- > les consommateurs sont en demande croissante de sécurité et de protection alors que la délinquance liée aux nouvelles technologies d'information et de communication prend de l'importance.

Dans ce contexte, l'administration des douanes a fait évoluer ses métiers et ses méthodes. Tout en maintenant une pression constante face à des organisations de fraude imaginatives et variées, elle a aussi développé et encouragé la collaboration avec de nombreux acteurs publics afin de prendre en compte l'ensemble des risques inhérents à la mondialisation des échanges.

OBJECTIFS

- > Identification et étude des problématiques liées à la libéralisation et au développement des échanges.

CONTENU

- > Le dispositif de l'Union européenne, et le rôle de la douane française en matière de sûreté et sécurité du commerce international ;
- > L'interprofessionnalité appliquée à la gestion des flux internationaux de marchandises ;
- > Apports théoriques (conférences-débats) ;
- > Échanges d'expériences entre les participants et des professionnels ;
- > Visites sur sites ;
- > Dossiers documentaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La session sera organisée à partir de contenus théoriques, de conférences et de rencontres avec des professionnels et des visites de sites.

L'accent sera mis sur le débat et le dialogue en vue de favoriser les échanges inter-administrations.

LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE : RÉALITÉS DES DÉRIVES ET CONTOURS DE L'ACTION PUBLIQUE

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP

15 Avenue du Professeur
Léon Bernard
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Chantal GATIGNOL
chantal.gatignol@pm.gouv.fr
MIVILUDES

CONTACT
Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires.

La spécificité du processus d'emprise sectaire étant extrêmement complexe, les professionnels de la santé, de la justice, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux appelés à intervenir auprès des victimes de sectes sont mal informés et se sentent démunis face à cette aliénation particulière et difficile à cerner.

OBJECTIFS

- > Analyser comment les différents professionnels ou cadres du service public concernés interviennent par rapport à la problématique (champ de compétence) ;
- > Développer leur capacité à repérer dans l'exercice professionnel quotidien les victimes de sectes et les traumatismes qu'elles ont subis ;
- > Analyser leurs réponses ;
- > Analyser les articulations entre ces différentes interventions et la manière de les optimiser.

CONTENU

La non reconnaissance de la victime de secte et l'incompréhension de sa souffrance par les professionnels et les institutions aggravent le traumatisme sectaire initial et murent les victimes dans une solitude paralysante. Pour remédier à cette situation, expérience et savoir-faire seront transmis et partagés aux acteurs et intervenants du champ dans leur secteur de compétence.

La Miviludes a pu identifier quatre domaines où se manifestent plus particulièrement les dérives à caractère sectaire : santé, enfance et éducation, vie professionnelle, vie publique et associative.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de cas, conférences-débats, témoignages.

ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ ET MOBILITÉS : LES CADRES D'INTERVENTION COORDONNÉE DES PROFESSIONNELS ET USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET ESPACES PUBLICS

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP
Avenue du Professeur
Léon Bernard
35043 RENNES
T. 02 99 02 20 22

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEFS DE PROJET

Cyrille HARPET
cyrille.harpet@ehesp.fr
William SHERLAW
T. 02 99 02 26 82

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

Les cadres et conditions d'intervention sur les espaces publics ont à la fois pour objectifs de prévenir les risques pour les populations face à des aléas (incidents, accidents naturels, technologiques, sinistres, attentats) et de promouvoir les capacités des acteurs pour une organisation coordonnée et inclusive. Comment concevoir, aménager et organiser les espaces pour répondre à ces enjeux d'accessibilité, de sécurité et de mobilité des publics ?

La conception, l'aménagement des établissements (ERP) et espaces publics sont encadrés par des règles préétablies pour faciliter les circulations des publics, prévenir les risques face à des aléas. Comment les conditions d'accessibilité, de sécurité et des mobilités des publics peuvent-elles être remplies par les professionnels des services publics ? Quelles synergies et tensions entre acteurs ? Quelles places et capacités des usagers ? Comment s'orienter vers une organisation inclusive ?

OBJECTIFS

- Apporter aux stagiaires, une connaissance des règles et cadres d'aménagement des espaces publics (établissements recevant du public).
- Identifier les compétences et pratiques des professionnels pour la conception et l'organisation des espaces publics

- Organiser une séquence d'intervention des services publics pour la sécurité, l'accessibilité et les déplacements des publics (pompiers/policiers/cadres hospitaliers/inspecteurs du travail).

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC ;
- Réglementation relative à la prévention en ERP ;
- Analyse des situations de déplacements et des conditions d'accessibilité et sécurité dans les espaces publics ;
- Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains ;
- Etudes de cas : organisation d'un évènement en associant les professionnels pour les conditions de sécurité, accessibilité et mobilité des publics.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé sur le cadre réglementaire (sécurité des ERP ; accessibilité).

Travaux de groupes par secteurs professionnels : de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers, services de la préfecture, etc...) et de la santé (pompiers, personnels hospitalier, médecins, etc...).

Ateliers de coordination et coopération inter-secteurs et inter-professionnels. mises en situation et retours d'expériences.

PRÉVENTION DES CONSOMMATIONS ABUSIVES D'ALCOOL ET DE CANNABIS PAR LES JEUNES

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP
15 Avenue du Professeur
Léon Bernard
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Emmanuelle GODEAU
emmanuelle.godeau@ehesp.fr
Aymery CONSTANT
aymery.constant@ehesp.fr

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

Toujours beaucoup d'alcool, moins de tabac, autant de cannabis, mais plus longtemps. C'est ce que montre le dernier rapport de Santé publique France et de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) sur les consommations de substances psychoactives chez les jeunes. Si globalement, la consommation de ces produits baisse chez les jeunes, elle reste importante, et peut avoir des conséquences psychologiques et sociales importantes chez nombres d'entre eux, surtout les plus vulnérables.

Certains acteurs du système de santé et de prévention sont en première ligne pour faire face aux problèmes engendrés par ces consommations à risques, mais il existe peu d'information sur la manière dont ils perçoivent ce phénomène, évaluent l'efficacité de leurs actions ou celle des politiques mises en place pour réduire les risques.

Au-delà de l'interdiction et des sanctions, ces professionnels pourraient pourtant apporter des pistes intéressantes pour améliorer la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des problèmes liés à la consommation d'alcool et de cannabis chez les jeunes adultes.

OBJECTIFS

Recueillir des informations auprès de différents acteurs impliqués dans la prévention des problèmes d'alcool/cannabis chez les jeunes adultes à Rennes pour :

- Décrire les différents dispositifs de prévention ;
- Mettre en évidence leurs points forts et leurs limites en portant une attention particulière aux collaborations et au travail en partenariat ;
- Envisager des pistes d'amélioration notamment en termes d'interprofessionnalité et de mutualisation des ressources et des approches.

CONTENU

Expérimentation, usages et abus d'alcool et cannabis par les jeunes en France, dernière données épidémiologiques ; L'approche de réduction des risques face à l'alcool et au cannabis ; Préparation et conception de grilles d'entretien.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Une grille d'entretien sera conçue par les élèves et utilisée lors d'entretiens menés en groupe avec des acteurs locaux institutionnels (consultation jeune consommateur, ANPAA, médecine préventive universitaire, urgences, pompier, police, éducation nationale) ou non.

LES RÉSEAUX SOCIAUX : QUELS BESOINS ET PRATIQUES POUR LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC ? QUELLES COOPÉRATIONS POSSIBLES ?

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP
15 Avenue du Professeur
Léon Bernard
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Sarah KITAR
Responsable des politiques
de recherche et de la
communication scientifique
/EHESP

Lydia LACOUR
responsable de formation -
enseignante/EHESP

Emmanuelle DENIEUL
coordinatrice des sessions
inter-écoles

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

Depuis plusieurs années, les réseaux sociaux prennent une place importante dans les débats, et agissent régulièrement dans la diffusion ainsi que dans la propagation de l'information. Présents dans la sphère personnelle, ils s'invitent également dans la sphère professionnelle, avec un impact important en termes d'organisation et de management. A ce titre, les situations pour lesquelles les différentes administrations utilisent les réseaux sociaux comme ressources ou outils de travail se multiplient : signalement, recrutement, détection de situations...

Pour autant, comment les cadres des 3 fonctions publiques envisagent-ils la place des réseaux sociaux dans leurs actions de travail, dans leurs potentielles actions communes ? Ont-ils formalisé des systèmes de veille et d'alerte permettant d'utiliser et de partager l'information ? Afin de suivre les évolutions d'un outil familier au plus grand nombre, une adaptation des organisations est nécessaire, entraînant de nouvelles formes de collaboration et une évolution des rôles et des missions.

Une réflexion est nécessaire pour envisager les réseaux sociaux comme un outil de coopération et de collaboration entre plusieurs catégories de professionnels, dans la gestion des événements extraordinaires mais aussi au quotidien. Ainsi, la session s'intéressera tout particulièrement notamment aux modalités de coopération, entre les

divers professionnels du service public, dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail sur des sujets transversaux de résolutions de problématiques communes.

OBJECTIFS

- › Fournir un éclairage contextuel ;
- › Identifier les besoins et les pratiques : situations dans lesquelles les réseaux sociaux sont des outils de travail pouvant être utilisés en commun ;
- › Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés par cette utilisation ;
- › Repérer les limites, les contraintes et les facteurs favorisant un travail en partenariat via les réseaux sociaux afin de participer à l'élaboration d'une culture commune ;
- › Analyser l'enjeu de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis des publics externes.

CONTENU

Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHESP à Rennes et conduira les participants à rencontrer des acteurs de terrain impliqués dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail et de coopération.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Echanges d'expérience, apports théoriques, rencontres avec des professionnels, mise en situation, restitution collective.

MIGRATION ET SANTÉ

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP
15 Avenue du Professeur
Léon Bernard
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

Fernand LE DEUN

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

La crise migratoire touche tous les pays du Monde. En proportion de sa taille, l'Europe accueille un nombre limité de migrants mais est confrontée à une crise de l'accueil. Les migrants sont en bonne santé quand ils arrivent en Europe mais leur état de santé se détériore au cours du temps.

Pour expliquer cette situation, plusieurs hypothèses sont avancées : difficultés dans l'ouverture des droits notamment pour l'accès aux soins, difficultés dans l'accès aux soins lorsque les droits sont ouverts (discrimination, barrière de la langue), conditions de logement (insalubrité), difficulté d'accès à la formation, difficulté dans l'accès à l'emploi souvent moins qualifié et plus dur.

OBJECTIFS

A travers la thématique des états de santé et de l'accès aux soins, il s'agit de :

- › Connaître les différentes situations liées aux migrations et au droit d'asile (primo arrivants, « dublinés », demandeurs d'asile, réfugiés,...) et les droits et obligations se rattachant aux différents « statuts » ;

- › Permettre aux élèves de se confronter à la réalité vécue par des personnes récemment arrivées en France et en demande d'asile, concernant notamment leur état de santé et l'accès aux soins et sensibiliser les participants aux conditions de vie des migrants, grâce notamment à des rencontres dans le cadre d'entretiens préparés et méthodologiquement cadrés ;
- › Initier des pistes de réflexion communes sur de potentielles actions conjointes et interprofessionnelles favorisant la prise en charge de ces populations.

CONTENU

- › Connaissance du phénomène migratoire et du droit d'asile en France et en Europe ;
- › Notions d'interculturalité ;
- › Connaissance des parcours singuliers, des situations administratives, des états et des déterminants de santé ;
- › Identification des obstacles à l'intégration et l'accès aux dispositifs existants ;
- › Réflexion commune sur des pistes de résolution pour une meilleure prise en charge de ces populations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, débats ;
- › Rencontres avec des acteurs (associations, personnes étrangères récemment arrivées en France dites « migrants »).
- › Synthèse, restitution publique.

MALTRAITANCE ET PERSONNES ÂGÉES : ENJEUX ET PRÉVENTION DES RISQUES

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP
15 Avenue du Professeur
Léon Bernard
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE
DE SESSION

Isabelle DONNIO
Psychologue-consultante
Chargée d'enseignement à
l'EHESP
Département SHSC
T. 06 72 86 06 18
isabelledonnio@orange.fr

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

La maltraitance envers les personnes âgées a longtemps été un phénomène tabou et sous-estimé. Qu'elle soit familiale ou institutionnelle, la maltraitance reste en effet souvent difficile à appréhender, tant par son ampleur que par la nature des violences et des phénomènes complexes qui la caractérisent.

Qu'en est-il des actes de maltraitance commis au domicile personnel ou encore derrière les murs opaques de certains établissements et qui ont fait l'objet d'alertes et médiatisations ? De quelles formes de maltraitance parle-t-on ? D'abus de confiance, de pressions financières, de violences verbales, de négligences, de traitements dégradants ou encore d'actes de maltraitance physique ? Ces maux font, de fait, partie de l'expérience vécue par certaines personnes âgées, et pas forcément toujours par les plus vulnérables d'entre-elles. Comment comprendre ces différents actes de maltraitance ? Que nous disent-ils de la place et du rôle de nos aînés dans notre société ? En quoi nous renseignent-ils sur les effets pervers de certains fonctionnements institutionnels ? Enfin, quelles sont les réponses actuelles des pouvoirs publics pour ces populations, en matière de traitement comme en termes de prévention des risques ? Autant de questions auxquelles ce module se proposera de répondre en examinant de manière plurisectorielle les situations de maltraitance connues à ces âges de la vie,

ainsi que les pistes de réflexion pour les traiter dans une logique interprofessionnelle, en ajustant chaque intervention en fonction de celle des autres acteurs de protection des personnes impliqués et en évitant leur survenue.

OBJECTIFS

- › Analyser l'acuité de la thématique par rapport aux domaines de compétences des différents professionnels ;
- › Appréhender leur positionnement et leur possibilité d'intervention en la matière ;
- › Identifier les logiques et les pratiques des différents acteurs ;
- › Repérer les articulations réciproques et pistes de réflexion en fonction de leur spécificité.

CONTENU

- › Définir pour connaître et comprendre à partir d'éclairages juridiques, philosophiques, psychologiques ;
- › Analyse documentaire et rencontres de professionnels.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Conférence-débats avec des experts du champ du vieillissement et de la maltraitance ;
- › Mises en situation à partir de cas réels pour réfléchir sur l'articulation des interventions : entretiens/table-ronde et visites sur site auprès de professionnels concernés.

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LA SANTÉ : UN ENJEU TRANSVERSAL DE SANTÉ PUBLIQUE.

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP
15 Avenue du Professeur
Léon Bernard
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

RESPONSABLES
DE SESSION

Jean-Philippe REGNAUX
Département SHS - Paris
Pascale PETIT-SÉNÉCHAL
Département SHS -Rennes

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr
T. 02 99 02 27 95

PROBLÉMATIQUE

Les bénéfices pour la santé de la pratique régulière d'une activité physique (AP) sont avérés. Pourtant, le niveau d'activité physique régulier des populations est insuffisant : à peine la moitié des français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique recommandé (150 minutes / semaine). Ces données nous incitent à modifier nos comportements pour lutter contre la sédentarité.

La stratégie nationale sport santé 2019-2024 inscrite dans le plan national de santé publique appelle à la mobilisation de tous. Le modèle de promotion de l'activité souligne l'importance d'agir à des niveaux différents (individuel, environnement, national, local.

Quels sont les enjeux, les politiques, les acteurs de l'activité physique pour la santé physique et mentale ? Comment les professionnels de la santé et le secteur du sport se mobilisent ? Comment lever les blocages et les freins ? Quelle place pour la recherche et l'innovation ? Nous tenterons avec les apports des experts, scientifiques et professionnelles, de répondre à ces questions et partagerons nos expériences.

OBJECTIFS

- › Maîtriser les enjeux de l'activité physique pour la santé ;
- › Repérer les bonnes pratiques et cerner les difficultés à la mettre en œuvre la stratégie nationale sur les territoires ;
- › Identifier les dispositifs et les acteurs ;
- › Réfléchir à la place que nous pouvons occuper, comme individu et acteur du service public, dans la promotion du sport et de l'activité physique ;
- › S'inspirer des réalisations observées et vécues pour faciliter une mise en œuvre locale au regard de votre contexte.

CONTENU

- › Apports des bases scientifiques sur les méfaits de la sédentarité et les bienfaits de l'activité physique sur la santé ;
- › Présentation de la politique nationale sport santé ;
- › Les déterminants et environnements favorables à la pratique du sport et de l'activité physique ;
- › Rencontres des experts et acteurs de la santé et du sport - santé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports de contenus théoriques et méthodologiques, rencontres avec des experts (exposés, retour d'expériences, enquêtes de terrain), examen et analyse critique de l'information.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR GÉRER UNE CRISE SANITAIRE

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EHESP
15 Avenue du Professeur
Léon Bernard CS 74312
35043 RENNES CEDEX
T. 02 99 02 22 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

**Christophe
VAN DER LINDE**
ENSEIGNANT/EHESP

CONTACT

Emmanuelle DENIEUL
emmanuelle.denieul@ehesp.fr

PROBLÉMATIQUE

Depuis le début des années 80 les crises sanitaires se sont succédé à un rythme apparemment accéléré : « sang contaminé », « vache folle », SRAS, Médiator, Levothyrox, IRMA, attentats... Chaque fois les pouvoirs publics ont pu sembler désemparés et les insuffisances du système de veille, d'alerte et de réponse ont souvent été soulignées.

En réaction, souvent sous la pression de l'opinion et au nom du principe de précaution, le système de sécurité sanitaire s'est progressivement constitué et réformé. Les pouvoirs publics tendent dorénavant à prendre en charge très en amont la gestion des problèmes sanitaires. Dans ce cadre, ont été créées en 2016 d'une part, l'Agence nationale de santé publique et d'autre part, la Sous-Direction Veille et sécurité sanitaires à la Direction générale de la santé.

Ainsi, la survenue d'une crise sanitaire mobilise un grand nombre d'acteurs et nécessite un travail de collaboration entre plusieurs catégories de parties prenantes : le représentant de l'Etat en zone de défense et de sécurité et en département, les services déconcentrés, les agences sanitaires en région (ARS) et les agences sanitaires nationales, collectivités locales, les opérateurs sanitaires, les associations et plus généralement, les membres de la société civile...

Or, les difficultés rencontrées dans la gestion des crises sanitaires proviennent bien souvent de la complexité des relations entre les acteurs institutionnels, économiques et sociaux non seulement à l'échelle nationale mais aussi au niveau des territoires. La crise peut alors apparaître comme un révélateur pertinent des façons de faire, elle peut dévoiler la faiblesse

de certains liens, alors que des partenariats dynamiques et la bonne communication peuvent diminuer l'impact d'un événement exceptionnel. La session s'intéressera tout particulièrement aux modalités de communication entre les diverses parties prenantes de la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle.

OBJECTIFS

- › Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés
- › Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat en situation de crise et qui contribuent à l'élaboration d'une culture commune de la gestion des situations exceptionnelles notamment sanitaires ;
- › Analyser l'enjeu de la planification et de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis de divers publics (victimes, médias, réseaux sociaux,...).

CONTENU

- › Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHESP à Rennes, et conduira les participants à rencontrer les principaux acteurs des cellules de gestion de crise des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs sanitaires impliqués dans la gestion de cette situation sanitaire exceptionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges d'expérience, apports théoriques, rencontre, mise en situation

12

LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE JUDICIAIRE

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

EOGN
Avenue du 13^{ème} Dragons
77010 MELUN
T. 01 64 14 54 63
(BUREAU DES PARTENARIATS)

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE DES OFFICIERS
DE LA GENDARMERIE
NATIONALE (EOGN)
INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA JUSTICE (INHESJ)

CHEF DE PROJET

Dorothee CLOITRE
Chef du Département
des Partenariats
T. 01 64 14 33 48

CONTACT

EOGN
Bureau des Partenariats
Avenue du 13^{ème} Dragons
770010 MELUN

dp.de.eogn@gendarmerie.
interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Évoquant la résilience de la population et des pouvoirs publics, le livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale a mis en lumière l'importance de la gestion des crises par tous les acteurs publics.

Les événements vécus par notre pays au cours de cette dernière décennie en fait désormais une priorité gouvernementale.

Garante de l'ordre public et responsable de l'enquête judiciaire dans sa zone de responsabilité, la gendarmerie en constitue un maillon essentiel.

OBJECTIFS

- › Appréhender la notion de crise ;
- › Sensibiliser à la coopération interministérielle ;
- › Identifier les savoir-faire de chaque partenaire.

CONTENU

- › Approche théorique de la gestion de crise ;
- › Présentation de certains acteurs principaux de la gestion de crise et retours d'expérience ;
- › Mise en situation : travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences et débats, visites, retours d'expérience, exercice opérationnel de mise en situation interministérielle.

PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

ENSOSP

BP 20316
1070 rue du lieutenant
Parayre 13798 AIX
EN PROVENCE CEDEX 3
T. 04 42 39 34 00

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS
(ENSOSP)

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION

Commandant

Franck VERRIEST
Franck.verriest@ensosp.fr
Service Prévention-
Prévision

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les règles de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public permettent de se prémunir à la fois contre les accidents et certaines de leurs conséquences.

La conception de ces règles n'a pas été faite arbitrairement. L'ensemble du dispositif réglementaire s'est construit sur l'analyse des risques et sur des constats.

La connaissance des risques et leur analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de la sécurité.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- > Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC ;
- > Réglementation relative à la prévention en ERP ;
- > Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains ;
- > Etudes de cas ;
- > Fonctionnement des commissions de sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, cas pratiques, retours d'expérience.

MENACE NRBCE : LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

ENSOSP

BP 20316 1070 rue
du lieutenant Parayre
13798 AIX EN PROVENCE
CEDEX 3
T. 04 42 39 34 00
F. 04 42 39 04 09.

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION

Capitaine Marc RENZO
marc.renzo@ensosp.fr
Service Risques
Technologiques et Naturels

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Les domaines du Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique peuvent être concernés par des événements ayant un impact fort sur les populations.

Les termes de risque ou de menace sont souvent employés à ce sujet sans avoir une idée bien précise des notions placées derrière ces termes.

La connaissance de la menace et son analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis à vis de cette menace.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des problématiques afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- > Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur ;
- > Appréhension de la menace et du risque ;
- > La réponse gouvernementale ;
- > L'organisation des secours ;
- > Etudes de cas.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travail de groupe, cas pratiques, retours d'expérience, visites, manœuvres.

ÉVITEMENT DE CRISE DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

ENSOSP

BP 20316 1070 rue
du lieutenant Parayre
13798 AIX EN PROVENCE
CEDEX 3

T. 04 42 39 34 00
F. 04 42 39 04 09.

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE
SAPEURS-POMPIERS

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION

Capitaine
Fabien LECAT

fabien.lecat@ensosp.fr

CONTACT

dripresp@ensosp.fr

PROBLÉMATIQUE

Aujourd'hui, l'évitement de crise dans le cadre de la sécurité civile passe par une résolution mise en œuvre par plusieurs services publics en associant des organismes privés.

Chaque acteur, responsable de service, doit appréhender son champ de compétence et d'interconnexion avec les autres services. Il doit aussi apprendre à réagir efficacement dans l'urgence et l'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

OBJECTIFS

Sensibiliser les futurs cadres des services publics à l'organisation en situation de crise dans le cadre de la sécurité civile.

- › Connaître l'organisation de la sécurité civile ;
- › Appréhender le champ de compétence de chaque acteur ;
- › Identifier les interconnexions avec les autres services publics ;
- › Evaluer les conditions de réussite par un travail en inter-service,
- › Appréhender le travail et la décision, en situation d'urgence et d'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

CONTENU

- › Présentation de l'organisation nationale de la mission de défense et de sécurité civiles du ministère de l'intérieur ;
- › Identification et évitement de la crise ;
- › Partages d'expériences.
- › Exercice d'évitement de crise en situation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Visite sur site, exposés, retours d'expérience, cas pratiques

LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

INTEFP

1498, route de Sain Bel
- BP84 69280 MARCY
L'ETOILE

T. 04 78 87 47 47

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION

Christelle ROSSINI

Responsable de projet INTEFP

T. 04 78 87 47 69

chrystelle.rossini@travail
.gouv.fr

CONTACT

Sylvie BREUGNOT-COGNARD

T. 04 78 87 47 34

sylvie.breugnot-cognard@
travail.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le Traité établissant une constitution pour l'Europe de 2004 proscrit les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou l'âge, la religion ou les convictions.

Une responsabilité toute particulière pèse sur le cadre de la fonction publique, qui peut être exposé en interne ou en externe à des situations de discrimination.

La discrimination religieuse interroge notamment la notion de laïcité, souvent mal connue et mal interprétée. Quelle place la religion peut-elle occuper dans la sphère professionnelle ? Et plus largement, dans la sphère publique ? Répondre à ces questions, c'est mettre les cadres de la fonction publique en capacité de repérer les discriminations religieuses. C'est aussi ouvrir une réflexion sur les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre pour les prévenir.

OBJECTIFS

- › Appréhender le principe de laïcité sous un angle juridique.
- › Maîtriser les principaux textes organisant la liberté religieuse en France, plus spécifiquement dans la sphère professionnelle (secteur public et secteur privé).
- › Connaître les droits et devoirs d'un agent public en matière de liberté religieuse.
- › Appréhender les débats soulevés par le principe de liberté religieuse dans la sphère professionnelle.
- › Connaître le cadre juridique français en matière de discriminations ;
- › Être en capacité de repérer et d'identifier un comportement ou une situation discriminatoire en fonction des critères établis par le Droit ;

CONTENU

- › Cadrage juridique en matière de discriminations
- › Le principe de laïcité, aperçu historique et contenu juridique
- › Les textes encadrant la liberté religieuse dans le secteur public et dans le secteur privé
- › Jurisprudence d'un droit en construction
- › Echanges sur la prévention des discriminations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, apports pratiques et théoriques ;
- › Tables rondes, travaux de groupe (cas pratiques) et débats.

LES VIOLENCES AU TRAVAIL : LES REPÉRER POUR POUVOIR AGIR

DATE

**30 MARS →
3 AVRIL 2020**

LIEU

INTEFP

1498, route de Sain Bel -
BP84
69280 MARCY L'ETOILE
T. 04 78 87 47 47

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION

Chrystelle ROSSINI
Responsable de projet INTEFP
T. 04 78 87 47 69
chrystelle.rossini@travail.
gouv.fr

CONTACT

Sylvie BREUGNOT-COGNARD
T. 04 78 87 47 34
sylvie.breugnot-cognard@
travail.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le monde de travail est souvent le terrain de toutes formes de violences.

Connaître le cadre juridique est nécessaire mais ne suffit pas.

En effet, un cadre de la fonction publique qu'il soit manager, témoin, doit être en capacité d'identifier, de repérer, de comprendre le mécanisme de la violence, de connaître les différents facteurs de risques et les différents acteurs mobilisables afin de pouvoir agir.

Se former, réfléchir ensemble, partager ses expériences et ses pratiques professionnelles doit permettre de trouver des solutions, des moyens, des outils communs pour lutter et prévenir les violences sur les lieux de travail.

OBJECTIFS

- › Identifier les différentes formes de violence (Morale, sexuelle, verbale...);
- › Comprendre les mécanismes de la violence;
- › Maîtriser les textes juridiques en matière de violence;
- › Être en capacité de repérer, d'identifier et d'agir face à un comportement ou une situation de violence (témoin...);
- › Être en capacité de repérer les différents partenaires pour agir contre les violences.

CONTENU

- › Définition des différents types de violence (souffrance au travail, les différents types de harcèlement, agissements sexistes...);
- › Explication des mécanismes de la violence;
- › Présentation des conséquences sur la santé;
- › Cadrage juridique en matière de violences;
- › Echanges sur la prévention des violences dans les différentes institutions;
- › Présentation des différents acteurs à mobiliser.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, saynètes, films, apports pratiques et théoriques;
- › Tables rondes, travaux de groupe (cas pratiques).

LES SERVICES PUBLICS FACE AU DEFI DES NOUVELLES MENACES

DATE

**30 MARS →
3 AVRIL 2020**

LIEU

ENSP

SITE DE SAINT-CYR
9, rue Carnot 69450
SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
T. 04 72 53 18 50

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE LA
POLICE (ENSP)

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION

**Commissaire
divisionnaire
Alfred LENGLET**
T. 04 72 53 18 71
alfred.lenglet@interieur.gouv.fr

CONTACT

ENSP
Secrétariat DFR
ensp-fi@interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Le contexte sécuritaire inédit en France et en Europe (terrorisme, cybermenaces, internationalisation du crime, ruptures stratégiques) bouleverse les schémas de réflexion traditionnels.

Face à ces vulnérabilités, les acteurs institutionnels (étatiques ou locaux) doivent prendre en compte de manière efficiente les domaines de la sécurité publique, civile, sanitaire, économique ou encore environnementale.

Parallèlement, des menaces émergentes se dessinent et interrogent sur la pratique professionnelle des futurs cadres issus des écoles du service public.

OBJECTIFS

- › Etablir un état des lieux des nouvelles menaces,
- › Identifier les leviers d'action permettant de faire face à ces phénomènes,
- › Mener une réflexion commune afin de faire émerger une approche interprofessionnelle partagée par le groupe des stagiaires.

CONTENU

- › Présentation des menaces nouvelles et émergentes en France et en Europe,
- › Connaissance des politiques publiques et des stratégies adaptées à ces problématiques,
- › Identification des acteurs et des moyens,
- › Echanges et partage d'expérience entre stagiaires dans une démarche prospective.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, apports théoriques et pratiques,
- › Tables rondes, échanges et débats.

LA RADICALISATION ISLAMISTE, DE LA PREVENTION A LA PRISE EN CHARGE

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

ENSP

SITE DE CANNES-
ECLUSE

9 rue Désiré Thoison
77130 CANNES ECLUSE

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE LA
POLICE (ENSP)

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION

Capitaine de police
Christine DUQUENNE

T. 01 64 69 36 13
poste 35 23
christine.duquenne@interieur.
gouv.fr

CONTACT

Secrétariat DFPPi
T. 01 64 69 36 13
Ensp77
dfppi@interieur.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

Au cours de ces six dernières années, le gouvernement s'est doté de nouveaux moyens juridiques et budgétaires pour combattre le terrorisme.

Six lois structurantes pour la politique anti-terroriste ont été adoptées par le Parlement entre 2012 et 2016 ainsi que deux plans d'action. Plus récemment, en 2017, la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme est entrée en vigueur immédiate, afin d'adapter l'arsenal juridique aux évolutions de la menace qui pèse sur la France et sortir de l'Etat d'urgence le 1^{er} novembre 2017.

Enfin, en février et juillet 2018, le Premier Ministre a présenté deux nouveaux plans complémentaires, l'un portant sur la prévention de la radicalisation, l'autre sur la lutte antiterroriste.

OBJECTIFS

- › Définir la radicalisation islamiste ;
- › Appréhender le processus d'embrigadement ;
- › Être en capacité de repérer et d'identifier une personne radicalisée ou en voie de radicalisation ;
- › Connaître les stratégies nationales de lutte contre la radicalisation et le terrorisme ;

- › Connaître le rôle et les modes d'intervention des différents acteurs impliqués dans la prévention et la prise en charge des situations identifiées ;
- › Connaître les outils de prise en charge des personnes radicalisées ;
- › Mettre en évidence le travail de partenariat pour une détection rapide et une meilleure prise en charge.

CONTENU

- › Éléments de contexte (la situation actuelle en France, sur Zone, les retours...);
- › Les différents plans du gouvernement ;
- › Présentation et échanges avec les acteurs de terrain (CIPDR, UCLAT), services de police ou gendarmerie, rôle du Préfet et du chargé de mission prévention de la radicalisation en Préfecture, magistrat, enseignant, associations (Licra, groupe Sos Artemis, miviludes...);
- › Dossier documentaire ;
- › Réflexion commune pour une détection précoce et un meilleur suivi des cas ;
- › Mise en situation: travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Des apports théoriques
- › Etudes de cas et vidéos
- › Conférences- débats pour permettre des échanges avec les différents professionnels.

VIOLENCE DES JEUNES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES PARTAGÉES

DATE

30 MARS →
3 AVRIL 2020

LIEU

CREPS

DE POITIERS

Route de la Forêt
86580 VOUNEUIL SOUS
BIARD

T. 05 49 36 06 39

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

CENTRE DE
RESSOURCES,
D'EXPERTISE ET
DE PERFORMANCE
SPORTIVE DE
POITIERS (CREPS)
avec l'appui de l'IH2EF

Annick MONTEIL

Ingénieure de formation
IH2EF (ex-ESENER)
annick.monteil@education.
gouv.fr

CHEF DE PROJET,
RESPONSABLE DE SESSION

Ludovic PAILLÉ

Référent pédagogique
formation statutaire
T. 05 49 36 06 32
ludovic.paille@creps-poitiers.
sports.gouv.fr

CONTACT

Sandrine AVELINE
T. 05 49 36 06 04
sandrine.aveline@creps-poitiers.
sports.gouv.fr

PROBLÉMATIQUE

La « violence des jeunes » alimente l'actualité. Stigmatisée dans les quartiers populaires, elle s'exprime partout et prend sa naissance tant au sein de la famille que dans des problèmes liés au développement.

Les parcours scolaires en échec, les difficultés économiques, l'accès à l'emploi, la consommation de substances psychoactives sont autant de facteurs aggravants.

Les politiques en faveur de la jeunesse s'appuient sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ils sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou dans un cadre partenarial impliquant des organismes publics, des collectivités territoriales ou des associations. De nombreux interlocuteurs sociaux ont une mission éducative auprès de cette jeunesse en dérive mais leurs modes d'intervention et de présence sont très différents.

Peut-on prévenir la violence des jeunes ? Quelles réponses peut-on proposer à la difficulté des jeunes pour trouver leur place dans la société ? Quelle sont les politiques éducatives partagées ? Comment intervenir localement en inter professionnalité ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éclaircissements par des études de cas concrets

OBJECTIFS

- Identifier les problématiques et les actions pour prévenir et gérer la violence chez les jeunes.
- Interroger les acteurs sur les modes de coopération et les modalités de mise en œuvre de projets dans les situations suivantes :
 - › La violence chez les jeunes en EPLE.
 - › Les évolutions des politiques éducatives.
 - › Mobiliser et agir sur un territoire : prévention de la délinquance et de la violence.

CONTENU

- › La violence scolaire.
- › Le mieux vivre ensemble
- › La pratique sportive comme outil de prévention.
- › Le milieu associatif outil de la prévention de la violence.
- › Etudes de cas
- › Rencontre avec les acteurs associatifs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques (conférences-débats)
- › Ateliers de réflexion
- › Investigation de terrain

LA DIMENSION INTERINSTITUTIONNELLE DES CONTRÔLES, LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE DU PROTOCOLE VITI-VINICOLE

DATE

**30 MARS →
3 AVRIL 2020**

LIEU

ENCCRF

45 place Ernest Granier
34 000 MONTPELLIER
T. 04 99 52 74 33 - 47

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**ÉCOLE
NATIONALE DE LA
CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION
ET DE LA RÉPRESSION
DES FRAUDES**

CHEF DE PROJET
RESPONSABLE DE
LA SESSION**Thierry BORGHESE**

ENCCRF
Thierry.BORGHESE@dgccrf.
finances.gouv.fr
T. 04 99 52 74 01

CONTACT

ENCCRF
B.P. 60
34935 MONTPELLIER
CEDEX

enccrf34@dgccrf.finances.
gouv.fr

Sylvie SIDOBRE
Véronique VIARD
04 99 52 74 33 ou 47

PROBLÉMATIQUE

La France est un des premiers producteurs de vin au plan mondial,

La filière vitivinicole représente plus de 250 000 emplois directs et plus de 15 % de la valeur de la production agricole.

Dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché, La DGCCRF est expressément désignée, avec la DGDDI, en tant qu'instance chargée des contrôles officiels sans préjudice des contrôles effectués sous l'autorité de l'INAO et par France Agrimer.

Les missions permanentes de la DGDDI, de la DGCCRF, de France Agrimer et des organismes de contrôle sur délégation de l'INAO conduisent leurs agents respectifs à intervenir chez les mêmes opérateurs, même si les finalités et les modalités juridiques d'intervention sont différentes.

Aussi, dans un souci de rationalisation et de meilleure efficacité des contrôles, il est organisé une coordination nationale et régionale de l'action des services dans les domaines d'intervention communs.

L'étude de ce protocole et des coordinations mises en œuvre sera au cours de ce stage, le fil conducteur d'une réflexion plus globale sur la notion de contrôle dans le cadre de protocoles de coopération, pour des secteurs économiques larges et complexes.

OBJECTIFS

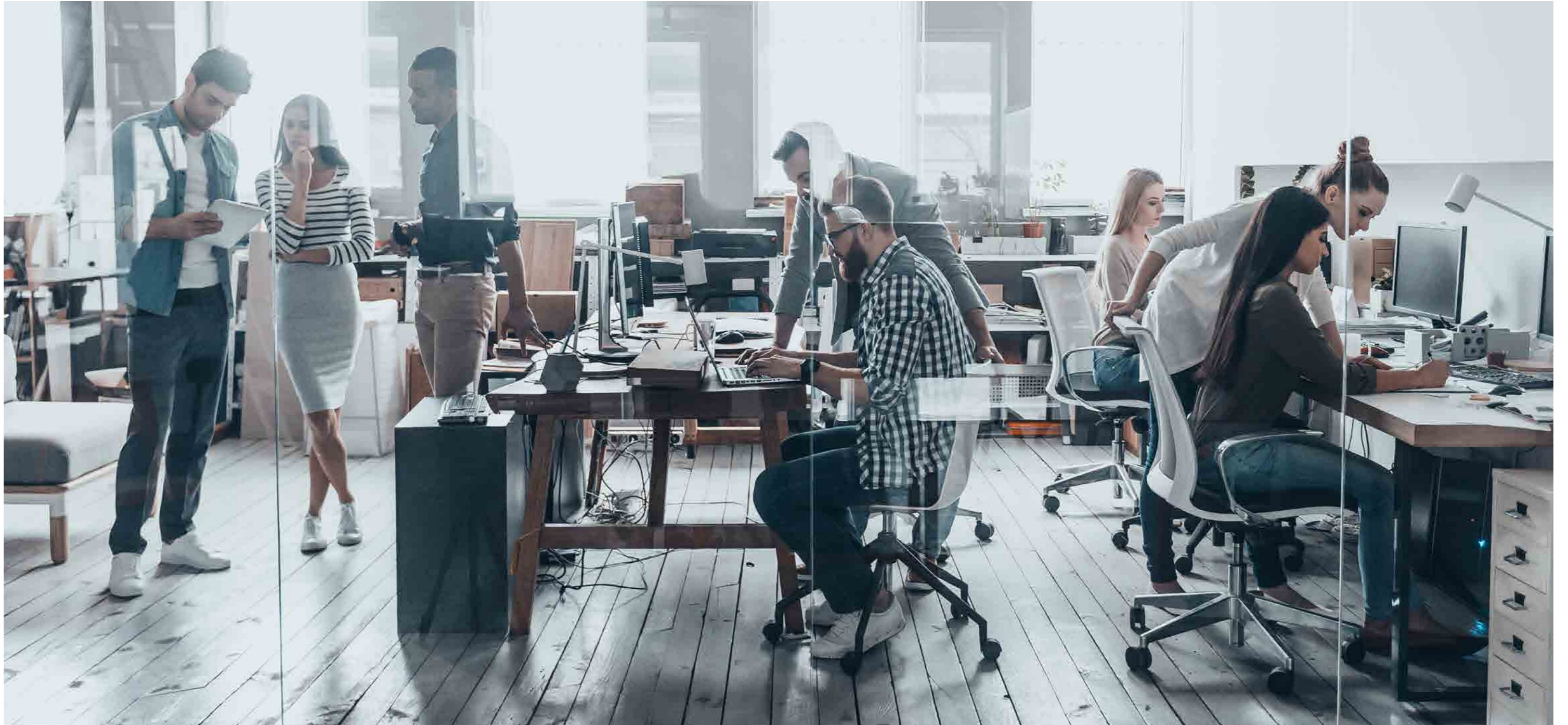
- › Connaître les partenaires du protocole vitivinicole et appréhender leurs missions ;
- › Saisir les enjeux et l'utilité d'une coopération ;
- › Découvrir les étapes interinstitutionnelles d'un contrôle ;
- › Sur la base de cet exemple de protocole, les participants réfléchiront à ce type de partenariat dans leurs cadres professionnels respectifs.

CONTENU

- › Interventions de représentants des administrations et organismes partie prenante ;
- › Cas pratique de contrôle sur la base d'un dossier réel de fraude Vitivinicole ;
- › L'enquête scientifique : le rôle du laboratoire ;
- › L'enquête du point de vue des contrôlés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques, tables rondes et débats ;
- › Déplacements au laboratoire de Montpellier, auprès d'organismes contrôlés : caves particulière et coopérative.



RÉPARTITION GÉNÉRALE

SIE 2020

ÉCOLES	SESSION	THÉMATIQUES	LIEUX	ENPJJ	INSET/ Montpellier	END	EHESP/ EDH	EHESP/ D3S	EHESP/ EDS	EHESP/ AAH	EHESP/ IES	EOGN	ENSOSP	INTEFP	ENSP/ St C	ENSP/ C.E.	CREPS	IH2EF	ENCCRF	TOTAL élèves accueillis		
ENPJJ	1	La puissance publique face à l'engagement violent, radical ou extrême.	Roubaix			2	4	3	3	2			4		3	2		1		24		
INSET	2	La santé environnementale : une action publique territoriale et interprofessionnelle	Montpellier				4	3	2	2	2		4		3					20		
END	3	Les enjeux de la régulation des échanges la pluralité et la complémentarité des acteurs	Tourcoing			2	4	3	3	2			4		3	2			1	24		
EHESP	4	Le phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique	Rennes	2		2	4	3	3	2			5		4	2		1		28		
	5	Les enjeux de la régulation des échanges la pluralité et la complémentarité des acteurs					4	3	3	1	1			5		2			1		20	
	6	Prévention des consommations abusives d'alcool et de cannabis par les jeunes			1		2	4	3	3	1	1			5		4	2		1		27
	7	Quelle coopération entre fonctions publiques via les réseaux sociaux ?					2	4	3	3	1				5		3	2		2		25
	8	Migration santé						4	3	3	2				5		2					19
	9	Maltraitance et personnes âgées : enjeux et prévention des risques						4	4	2	2				5		3					20
	10	Activités physiques et sportives pour la santé : un enjeu transversal de santé publique						5	3	3	2				5		3	2				23
	11	Travailler en partenariat pour gérer une crise sanitaire				2	4	3	2	2	1			5		3	2		2		26	
EOGN	12	La gestion interministérielle de crise et les problèmes d'ordre public et de police judiciaire	Melun			2	4	3	3	2				4		3	2		1	2	26	
ENSOSP	13	Prévention dans les établissements recevant du public (des principes à l'action)	Aix en Provence				4	3	3	2				6		4			1		23	
	14	Menace NRBCe : la réponse de la sécurité civile				2	4	3	2	2	1			5		4	2					25
	15	Evitement de crise dans le cadre de la sécurité civile				2	4	3	3	2	1			5		4	2					26
INTEFP	16	Laïcité et lutte contre les discriminations	Marcy l'Étoile			2	4	3	3	2				4		4	2		1	2	27	
	17	Les violences au travail : les repérer pour pouvoir agir					4	4	3	2	1			4		4			1			23
ENSP SC	18	Les services publics face au défi des nouvelles menaces	Saint-Cyr au Mont d'Or			2	4	3	3	2				4		4	2		2		26	
ENSP CE	19	La radicalisation islamiste, de la prévention à la prise en charge	Cannes-Ecluse			2	4	3	3	2				4		4	2		1		25	
CREPS	20	Violence des jeunes et politiques éducatives partagées	Poitiers				4	3	3	2				4		3	2		1		22	
ENCCRF	21	La dimension interinstitutionnelle des contrôles, les protocoles de coopération : L'exemple du protocole viti-vinicole	Montpellier			2	4	3	2	2	1			4		2			1		21	
EFFECTIFS MAX PROMO				3	0	0	85	65	58	39	9	0	96	0	69	28	0	10	12	474		

ÉCOLES PARTENAIRES

CNFPT

Centre national de
la fonction publique
territoriale (CNFPT)
80, Rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS cédex 12

CREPS

Centre de ressources
d'expertise et de
performance
sportive
Route de la Forêt
86580 VOUNEUIL
SOUS BIARD

EHESP

Ecole des hautes études
en santé publique
15, Avenue du
Professeur
Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES

ENCCRF

Ecole nationale de la
concurrence, de la
consommation
et de la répression
des fraudes
45, Place Ernest
GRANIER
34935 MONTPELLIER
cédex 9

END

Ecole nationale
des douanes
11, Avenue Millet
BP 10450
59203 TOURCOING
cédex

ENPJJ

Ecole nationale de
protection judiciaire
de la jeunesse
16, Rue du Cuir
BP 90114
59052 ROUBAIX cédex 1

ENSOSP

Ecole nationale
supérieure des
officiers de
sapeurs-pompiers
1070, Rue Lieutenant
Parayre
BP 20316
13798 AIX EN
PROVENCE cédex 03

ENSP

Ecole nationale
supérieure de la
police (ENSP)
9, Rue Carnot
69450 SAINT-CYR-
AU-MONT-D'OR

EOGN

Ecole des officiers
de la gendarmerie
nationale
Avenue du
13^{ème} Dragons
77010 MELUN

IHEEF

Institut des hautes
études de l'éducation
et de la formation
Boulevard des
Frères Lumières
BP 72000
Téléport 2
86963 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL cedex

INTEFP

Institut national
du travail, de l'emploi
et de la formation
professionnelle
1498, Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE

INSET MONTPELLIER

Institut national
spécialisé d'études
territoriales de
Montpellier
76, Place de la
Révolution Française
34965 MONTPELLIER
cédex 2



DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

NOUS, ÉCOLES DE SERVICE
PUBLIC, FONDONS NOTRE
IDENTITÉ COMMUNE SUR
LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS
ÉNONCÉS PAR LA DÉCLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN À LAQUELLE
NOTRE NATION SE RÉFÈRE
À TRAVERS SA CONSTITUTION.



Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans

les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité.

Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité.

Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles.

La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive

dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons.

C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS
SUR LES ÉCOLES
MEMBRES
DU RESP ET LEURS
FORMATIONS :

CONNECTEZ-
VOUS SUR LE SITE
INTERNET
WWW.RESP-FR.ORG



